

Pour une meilleure prévention de la douleur postopératoire en chirurgie buccale

Communiqué de presse
8 février 2006

La Haute Autorité de santé propose des recommandations professionnelles sur la prévention et le traitement de la douleur postopératoire en chirurgie buccale. Ces recommandations élaborées à la demande du Collège national des chirurgiens dentistes de la douleur sont destinées aux professionnels de la santé bucco-dentaire et concernent la prise en charge des adultes dans le cadre d'interventions chirurgicales buccales ne nécessitant pas d'anesthésie générale, en cabinet dentaire ou à l'hôpital.

Pour une prise en charge globale de la douleur Il existe une grande variabilité de facteurs prédictifs d'apparition de la douleur selon la nature de l'acte chirurgical pratiqué, le praticien et le patient, qui le vivra avec plus ou moins d'intensité. La prise en charge doit être globale, personnalisée et menée de façon à prévenir l'apparition de la douleur et à la traiter. En effet, plus la prise en charge est anticipée, par une information claire et précise transmise au patient concernant la douleur prévisible après l'intervention envisagée, plus cela contribuera à diminuer son anxiété et la douleur postopératoire.

Ces recommandations professionnelles abordent les points suivants :

- Rappel des mécanismes de la douleur postopératoire (aspects physiologiques, psychologiques...);
- Comment prévoir la douleur postopératoire ?
- Quelle information donner au patient ?
- Quelles stratégies préventives ?
- Quelles stratégies thérapeutiques ?

Le groupe de travail préconise :

- De rechercher les facteurs prédictifs de l'intensité et de la durée de la douleur ;
- De traiter de façon systématique et pour une durée suffisante, en couvrant le nyctémère ;
- De débiter le traitement suffisamment tôt pour que les agents soient efficaces dès la fin de l'anesthésie ;
- D'assurer le suivi et d'adapter le traitement antalgique ;
- De noter sur l'ordonnance les horaires des prises médicamenteuses qui sont à définir en fonction de la pharmacocinétique et non pas de l'apparition de la douleur.

Sont exclues de ces recommandations la chirurgie buccale de l'enfant et la prise en charge des personnes dépendantes (par exemple : déficience mentale).